

E-LEARNING : LE NOUVEL E-BARREAU, UNE APPLICATION MULTI-SUPPORTS

Maîtriser les différentes
fonctionnalités
du nouvel e-Barreau

Optimiser l'usage
de cet outil

Savoir faire des placements
au fond, des inscriptions
en référé ou encore
se constituer

**3 h (travaux compris) – gratuit
sous condition de transmission
de l'attestation URSSAF
de l'année en cours**

Module 1 :
Présentation
du nouvel e-Barreau

Module 2 :
Présentation
du tableau de bord
et de la clé

Module 3 : Outils
de communication
du nouvel e-Barreau

Module 4 :
Les fonctionnalités
du nouvel e-Barreau
(la présentation
des dossiers)

Module 5 :
Les fonctionnalités
du nouvel e-Barreau
devant le Tribunal
Judiciaire

Module 6 :
Les fonctionnalités
du nouvel e-Barreau
devant la Cour
d'Appel

Module 7 :
Les fonctionnalités
du nouvel e-Barreau
(l'agenda et les
dates clés)

Module 8 :
Les fonctionnalités
du nouvel e-Barreau
(la messagerie civile
et entre Avocats)

Module 9 :
Fonctionnalités
de la messagerie
pénale

Module 10 :
Votre espace
personnel

Module 11 :
Présentation
de l'application
mobile

Session ouverte de début février au 17 avril 2023

Inscriptions ouvertes jusqu'au 17 avril 2023



Auteurs

Le Conseil National des Barreaux et les membres de son groupe de travail sur le nouvel e-Barreau ont conçu et réalisé cette formation en e-learning.

Philippe BARON, Avocat au Barreau de Tours,
Président de la Commission Numérique, CNB

Jeanne BAECHLIN, Avocate au Barreau de Paris

Jean BROUIN, Avocat au Barreau d'Angers

Olivier COUSIN, Avocat au Barreau d'Epinal

Hadrien CHOUAMIER, Avocat au Barreau
de Saint-Malo-Dinan

Evelyne HANAU, Ancienne Bâtonnière du Barreau
du Val-d'Oise

Sandy MOCKEL, Avocate au Barreau de Paris

Contenus pédagogiques

La formation comprend des vidéos, des tutoriels, des fiches de cours et des questions-réponses sur les nouvelles fonctionnalités devant le Tribunal Judiciaire et devant la Cour d'Appel, ainsi que sur le fonctionnement de la messagerie et de l'application e-Barreau mobile... Ce sera également l'occasion de d'examiner vos connaissances, de les renforcer, ou de découvrir ce nouvel outil. A l'issue de cette formation, vous pourrez faire des placements au fond, des inscriptions en référé ou vous constituer.

Chacun des 11 parcours a été conçu par des Avocats et comprend des cours théoriques illustrés. Des fiches pratiques, des modèles, des images interactives et des guides pour aller plus loin, tout en mettant immédiatement en pratique vos connaissances. Des QCM et des cas pratiques valideront vos acquis.

*** FORMATION GRATUITE pour les Avocats libéraux jusqu'au 17 avril.** Aucune avance de frais sous condition de communication de votre attestation URSSAF de l'année en cours (téléchargeable à partir de votre compte en ligne) et de votre date de naissance pour transmission au FIF PL.